



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
9 DÉCEMBRE 2014**

- PRÉSENTS** : Mme V. MORON, Présidente
Mme I. GIANNATTASIO, Vice-Présidente
Mme C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire
- Mmes M. CALAME, A.-M. PUTTON et C. STROUDINSKY
MM. R. BONO, A. GOMEZ, R. HUGON, P. MEYLAN et B. SCHOPFER
- M. R. GUNTER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
M. P. BOUVIER, Adjoint
- EXCUSÉS** : Mme M. GAY
M. C. BRUHIN

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 19h05.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2014

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 8 oui et une abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune communication.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Visite de M. Luc Barthassat

M. Gunter synthétise la séance tenue le 14 novembre dernier en présence de M. le Conseiller d'Etat Luc Barthassat, en charge du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), MM. René Leutwyler, Ingénieur cantonal, Blaise Hochstrasser, Directeur général DETA - Direction générale des transports (DGT) et Olivier Caumel, Directeur régional Rhône-Arve (DETA-DGT).

Dans un premier temps, **M. Gunter** a brièvement résumé la situation de Chancy, notamment l'historique de la route d'évitement, à M. Barthassat, nouvellement nommé au Conseil d'Etat. Ce dernier reconnaît aisément que passablement de projets sont bloqués à cause des finances. Il

semble toutefois étonné que le projet ne soit plus mentionné dans le PDCant ni même inscrit dans le nouveau PD du réseau routier 2015-2019, actuellement en élaboration. Il a donc suggéré la rédaction d'un courrier de la Commune à la direction de la DGT afin d'en faire la demande expresse (lettre envoyée le 4 décembre 2014). Ceci ne veut pas dire que le contournement du village sera réalisé rapidement mais, sur un plan juridique, c'est un argument pouvant se faire valoir lors de prochaines constructions, et ainsi faire partie intégrante des préavis rendus par la Commune.

Globalement, M. Barthassat souhaite faire en sorte que les projets actuels, voire anciens tel que celui-ci, soient réalisés avant les nouveaux dossiers. La Commune peut donc se sentir un peu plus optimiste qu'il y a quelques mois lorsqu'elle a appris que la route d'évitement n'était plus une priorité. Il semblerait par ailleurs que la réactualisation du dossier par le Canton devrait se faire dans un délai relativement convenable.

M. Barthassat a demandé, le cas échéant, si la Commune serait prête à participer financièrement à cette réalisation. Il va sans dire que, vu les finances de Chancy, sa participation ne pourrait être que symbolique. **M. Gunter** précise que la Commune pourrait en revanche, et cela semblerait judicieux, investir au niveau de l'étude. Cela serait effectivement important pour permettre une discussion constructive et une prise de position. Tout ceci sera bien évidemment à débattre au moment opportun.

M. Hugon demande s'il s'agit d'un concept ou d'un tracé.

M. Beuchat indique que compte tenu de la modification des normes antibruit et des nouvelles constructions, il sera nécessaire de relancer une étude pour définir un nouveau tracé. Sachant qu'en général, les études vieillissent assez mal, M. Leutwyler serait d'avis de lancer celle-ci en parallèle avec l'obtention du financement afin que l'horizon de réalisation ne soit que de 5 ou 6 ans. Quoi qu'il en soit, il faudra effectivement revoir le concept global de la route de contournement et l'adapter au PDCom actuel (moins proche du village).

M. Beuchat précise qu'une route d'évitement permettrait certes de réduire de moitié le trafic sur les routes de Valleiry et Bellegarde mais qu'il restera tout de même un flot important sur ces axes. Il faut donc poursuivre les efforts de modération de trafic et de sécurisation des piétons que la Commune a engagé ces dernières années.

M. Beuchat souligne par ailleurs qu'une éventuelle route d'évitement risque d'avoir un résultat négatif sur la qualité de vie du village. En effet, une route de contournement ouvrira la possibilité d'exploiter les gravières autour du village (tout le plateau de Chancy est une zone de gravières en attente, inexploitable pour l'instant faute de desserte). Hormis les conséquences sur le paysage, il y aura également des impacts sur le bruit et la qualité de l'air (poussière, particules fines). Les possibilités de balades aux chemins des Raclerets et de Champlong risquent de surcroît d'être compromises.

M. Beuchat insiste donc sur le fait que l'investissement financier de la Commune devrait être dans l'étude de la potentielle route d'évitement et non pas dans sa réalisation. Il faudra notamment peser le pour et le contre de celle-ci et veiller à ce que son tracé réduise au minimum les impacts négatifs. Si le Canton se charge de l'étude, la Commune risque de se retrouver avec une variante économique aux yeux du Canton, mais dont les inconvénients pour le village seront plus grands que les bénéfices de la nouvelle route.

b) Radar à l'entrée du village

M. Beuchat mentionne que l'installation du radar est en cours, la réception du mât est prévue pour mi-janvier et la mise en fonction devrait suivre.

L'ensemble des Conseillers municipaux relève qu'il s'agit d'une bonne nouvelle.

c) Trottoir entre Chancy et Pougny

M. Beuchat communique que le projet de trottoir entre Chancy et Pougny a finalement été accepté. Selon l'Ingénieur cantonal, M. Leutwyler, sa réalisation devrait se faire en 2015.

d) Parking

M. Bouvier signale qu'il ne sera malheureusement pas possible de faire un parking hors centre du village. En effet, bordé par des zones agricoles, aucun déclassement ne peut être envisagé.

e) Burkina Faso

M. Gunter annonce que la projection du film réalisé sur le centre de formation construit au Burkina Faso par l'Association de la Champagne aura lieu le jeudi 29 janvier 2015 à 19h30. Il sera suivi d'un échange questions/réponses et d'un apéritif dînatoire. Des informations complémentaires suivront prochainement sur le lieu de cette présentation (Laconnex ou Soral ?).

M. Gunter espère vivement que la Commune sera représentée à cette occasion.

f) Festival Antigél

M. Bouvier confirme que la 5^{ème} édition du Festival Antigél sera présente dans la Commune, le dimanche 8 février 2015 sur le thème du Far West (danse country et brunch), en clin d'œil avec la situation géographique de la Commune.

Mme Stroudinsky ajoute que toutes les informations sont disponibles sur leur site internet : www.antigel.ch (billets, lieux, concerts), selon l'article paru dans la Tribune de Genève de ce jour.

g) Jeunesse

M. Bouvier rappelle que la Commune a sollicité les jeunes moins intégrés au « Local », afin qu'ils participent également à la vie sociale de Chancy. Ils se sont donc investis aux Promotions, au Noël des Aînés 2013 et lors de la soirée intergénérationnelle. Ils ont ainsi pu consolider un petit bénéfice avec lequel 9 jeunes Chancinois (sur 15 participants) sont partis à Port Aventura (Espagne), accompagnés par le BUPP. Le 27 novembre 2014, ils ont présenté leur projet, de la gestion des frais à l'organisation de ce voyage de 3 jours.

h) Noël des Aînés

M. Bouvier mentionne le changement de programme du Noël des Aînés 2014, passant d'un goûter à un déjeuner festif : 61 personnes inscrites au repas de midi (au lieu de 30 au goûter habituel). Un vrai succès !

i) Escalade

M. Bouvier rappelle que la fête de l'Escalade, qui se tiendra le vendredi 12 décembre 2014, est traditionnellement organisée par l'Association BiubStock Festival (raclette) et l'APE (pâtisseries).

4. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS**a) Archi-cultures**

Mme Calame indique les deux dates des premières manifestations organisées par l'association Archi-cultures :

- **le mercredi 14 janvier 2015** : soirée consacrée à l'idée de vider ses placards de tous les produits chimiques pour les remplacer par des produits bon marché et sains ;

- **le samedi 21 février 2015** : soirée valse, avec la projection d'un film intitulé « Carnet de valses Vienne - Paris - Buenos Aires, précédée d'un apéritif canadien et suivie d'un bal.

Mme Calame ajoute que si quelqu'un connaît des musiciens jouant de la valse ... le choix du groupe n'est pas encore arrêté.

b) Site internet

M. Bono mentionne que le nouveau site internet avance à grand pas et que ce type d'information sera typiquement une actualité à mentionner.

c) Acquisition des parcelles n° 3180 et n° 3181

Suite à une question de **M. Hugon**, **M. Gunter** confirme que le délai référendaire concernant ces acquisitions étant échu et celles-ci n'ayant fait l'objet d'aucune opposition, le notaire est en train de rédiger les actes dont les détails seront peaufinés avec les vendeurs respectifs.

Mme Giannattasio s'enquiert de savoir à quel moment l'utilisation de l'ancien presbytère sera redéfinie.

M. Beuchat lui répond que la commission des finances ayant souhaité ne pas faire de gros travaux dans l'immédiat, la location à la Ciguë (Coopérative de logement pour personnes en formation) se poursuivra, du moins à court terme. Il précise en outre que la Ciguë paie les charges du bâtiment et que la valeur de l'état locatif fait partie du rapport de la commission des finances.

Mme la Présidente lève la séance à 19h40.



La Présidente du Conseil municipal
Valérie Moron



La Secrétaire du Conseil municipal
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire
Joëlle Noverraz